

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1627

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 53**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Un état parcellaire des unités foncières ayant conservé un usage ou une vocation agricole, naturelle ou forestière ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est d'identifier les nombreuses zones d'activités vacantes ou parfois laissées partiellement en friches pour favoriser, lorsque cela est possible, un retour à l'agriculture.